

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 septembre, à dix-huit heures, s'est réuni à la salle du Conseil en l'Hôtel de Ville, le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Georges ROSSO, Maire.

	18 h
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	25
Nombre de procurations :	4
Nombre de conseillers absents :	4
Nombre de conseillers excusés :	0

Date de convocation : 14/09/2023

18 H 00 : Le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

TABLEAU DE PRESENCE ET POUVOIRS			
<i>Noms des conseillers</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents</i>	<i>Pouvoir à</i>
ROSSO Georges	X		
SABATINO Paul	x		
DESMATS Nicole	X		
CORTES Jeanne	x		
JAUFFRET Michel	x		
GIRAUD Chantal	X		
MONTALBAN Francis	x		
ROSSO Viviane	x		
SACOMAN Roger	X		
DEQUIVRE Claude	x		
CASABURI Francine	x		
MAISONNEUVE Régis	x		
SOLE Jean-Pierre		x	DESMATS Nicole
FERNANDEZ Danielle	x		
SALAS Aline	x		
MARTINEZ Véronique	X		
JUAN Annie		x	CORTES Jeanne
BONNET Marie-Claude	x		
COSTE Raymonde	x		
BARTOLI Michel	x		
FIORI Frédéric	x		
LILLO Sabine	X		
MISSIMILLY Laurent	x		
GUEVARA David	x		
LAVAL Jacques	X		
MAZADE Alain	x		
CANGELOSI Laëtitia	X		
GROBEL Pierre		X	SABATINO Paul
GUIDI Marie-Noëlle		x	ROSSO Georges

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour votre présence. Le quorum est atteint, nous pouvons commencer.

Madame BONNET Marie-Claude est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 mai 2023

Monsieur le Maire : Des remarques sur le procès-verbal ? Non ?

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est adopté à l'unanimité des présents

LES DECISIONS

Le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et demande à l'assistance s'il y a des remarques.

Dans la mesure où aucune remarque n'est donnée, le Maire propose d'entamer l'ordre du jour.

2023/04/01	PARTICIPATION FINANCIERE 2023 AU FONDS DE SOLIDARIE POUR LE LOGEMENT CONSEIL DEPARTEMENTAL 13
-------------------	--

La Commune du ROVE, composée de 5 193 habitants, contribue depuis plusieurs années à cette action et souhaite réitérer cette participation volontaire pour l'année 2023 sur la base de 0.15 € par habitant soit 778,95 €.

Etant une responsabilité de la Métropole, cette participation volontaire au Fonds de Solidarité d'un montant de 778,95 € est versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/04/02	ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION ROVE KARATE
-------------------	--

L'Association Rove Karaté compte une centaine d'adhérents, avec des athlètes très performants. Cette année 5 karatékas sont qualifiés pour les championnats de France et 1 karatéka est qualifié pour une compétition internationale en Croatie et pour l'Open d'Orléans.

Cette association sollicite une aide communale supplémentaire de 2 000 € afin de mener à bien les activités sportives des athlètes pour l'année 2023.

Monsieur le Maire : Des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/04/03	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL « MARTINE FELTRIN »
-------------------	---

Le conseil municipal de la commune du Rove a approuvé le principe de confier la gestion et de l'exploitation de sa crèche « Martine Feltrin » à un tiers par le biais d'une délégation de service Public (DSP).

Dans le cahier des charges de la DSP, toute modification du règlement intérieur en cours d'exécution de la convention de délégation doit avoir recueilli l'accord du conseil municipal.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a une intervention ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/04/04	TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE BIENS IMMOBILIERS – DECHETERIE COMMUNE DU ROVE
-------------------	--

La gestion des déchets ménagers et assimilés étant une compétence métropolitaine mais afin d'effectuer des travaux que nous sollicitons auprès de la Métropole, il est nécessaire de réaliser un transfert de propriété à la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/04/05	RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE
-------------------	-----------------------------------

Dans le fonctionnement de la collectivité, nous avons un agent qui effectue les missions de conducteur de transport en commun pour assurer le transport collectif des enfants du centre de loisirs durant les vacances scolaire ainsi que celui des retraités pour le restaurant administratif et de retraités. Pour ces missions il est nécessaire d'être titulaire des permis et diplômes obligatoires en fonction du véhicule utilisé.

Actuellement cette personne est en maladie.

Pour assurer la continuité du service public et continuer à satisfaire les besoins des administrés, il est nécessaire d'avoir recours à un vacataire.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie

2023/04/06	RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE POUR LA DIRECTION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
-------------------	---

Pour assurer la direction de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) et pour répondre ainsi aux besoins des services de la collectivité, il pourrait être nécessaire d'avoir recours à un vacataire qui devra être titulaire des diplômes obligatoires pour assurer cette fonction.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie

2023/04/07	SEISME AU MAROC : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR SES ACTIONS D'AIDE A LA POPULATION MAROCAINE
------------	--

Le secours populaire Français appelle à la solidarité et au soutien financier et se mobilise pour venir en aide aux victimes afin de répondre le plus précisément possible aux besoins humanitaires de la population marocaine sinistrée.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €, au secours populaire français pour venir en aide au Maroc.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? Je soumetts aux voix

Contre ? Abstention ? Donc voté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : l'ordre du jour est épuisé. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur Paul SABATINO : je vous propose de débattre sur la pétition pour les nuisances sonores. C'est un appel à pétition et une action que mène la municipalité pour le respect de l'accord préfectoral sur les lignes aériennes.

Cet appel est une excellente initiative et j'espère que la population apportera son soutien.

Monsieur le Maire :

Je siége à la commission consultative de l'aéroport depuis des années, et maintenant je représente la Métropole.

En 1975, suite à une enquête d'utilité publique, la ligne aérienne doit passer à un certain endroit selon un arrêté préfectoral. Mais le passage n'est pas respecté pour une question d'économie pour les grandes compagnies aériennes.

Notre commune est en procès. Suite à un appel un expert a été désigné et a donné son avis sur le dépassement du seuil de décibels.

En ce moment cela devient très pénible car, suite à la rénovation de 2 pistes, les départs se font sur notre commune.

On refait un procès au gouvernement contre le ministère des transports pour que l'arrêté préfectoral soit respecté.

L'ancienne pétition avait recueilli 2700 signatures mais l'état n'en avait pas tenu compte.

L'action de la commune est de relancer la pétition. Une lettre a été adressée aux habitants pour répondre à la pétition.

Je mène ce combat depuis plus de 20 ans.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je peux lever la séance. Je vous remercie pour votre participation et votre implication.

Séance levée à 18 h 24

Le secrétaire de séance
BONNET Marie-Claude